

## Thème de l'action n°2 : L'enjeu de la transmission au sein d'un EHPAD

Porteurs du projet :

- Mme CAZAURANG Maïtena, Directrice de la Maison Saint Antoine
- Mme CARRERE Anne-Marie, Directrice de l'EHPAD le Baretous

Date limite de réponse avant le Vendredi 6 décembre 2019 inclus

### Contexte global de la démarche

---

A la suite à de nombreux entretiens réalisés avec les directrices de six Ehpads Associatifs des Vallées du Baretous, d'Ossau, d'Aspe et de la Soule, de nombreuses problématiques communes et spécifiques au territoire ont été confirmées. L'idée de formations mutualisées a ainsi émergée.

Quelques soient leur territoire ou leur taille, les Ehpads font aujourd'hui face à de nombreux enjeux structurels, juridiques, RH ou liés au public accompagné. L'attractivité et le recrutement d'AS, vieillissement du public, apparition de nouvelles pathologies, les sujets de discussion autour de la mort, la fatigue et l'usure morale, psychique ou physique font partie du quotidien de ses structures.

D'autre part, de par la zone Géographique, les Ehpads du Territoire des Vallées du Baretous, d'Ossau, d'Aspe et de la Soule sont en plus confrontées à un contexte plus particulier, auquel ne font pas face d'autres Ehpads du Département 64 ou de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'éloignement géographique expliquant les difficultés des salariés à se rendre en formation ou le fort ancrage territorial des résidents et de membres du personnel sont par exemple des problématiques communes que rencontrent les Ehpads du territoire

Enfin, il apparaît que les ASH manquent de repères lorsqu'elles sont en contact avec les résidents d'Ehpads.

La forte dépendance, la démence ou l'agressivité sont par exemple des situations auxquelles peuvent être confrontées les ASH en Ehpads, et pas forcément dans d'autres structures du médico-social ou sanitaire.

Leur rôle, parfois sous-estimé ou méconnu par leurs collaborateurs, a pourtant une grande importance au sein d'un Ehpad.

## Problématique

---

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2016 a considérablement fait évoluer les modes de financement des EHPAD et se traduit par le passage à un financement forfaitaire des soins et de la dépendance basé sur les besoins des résidents et prenant en compte le niveau de dépendance moyen des résidents de l'établissement.

Les professionnels des EHPAD jouent un rôle important dans la définition des besoins et notamment dans le cadre des transmissions qui se veulent être de qualité car elles auront un impact sur les moyens alloués à l'établissement. Nous pourrions parler ici de « traçabilité positive ».

Néanmoins, les professionnels font le constat d'un décalage entre les actions sur le terrain et la retranscription écrite. Des transmissions ciblées qui sont d'autant plus importante qu'elles sont intégrées au dossier médical et peuvent être communiquées à d'autres professionnels mais aussi au résident lui-même. Outil de communication entre tous les acteurs de soins, qu'ils travaillent le jour ou la nuit, il permet d'organiser les soins et leur continuité, de prodiguer des soins adaptés aux résidents, de coordonner les actions entre les différents professionnels.

## Attentes

---

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les salariés sur leur environnement de travail, de poser les bases d'une culture commune.

Cette formation sera proposée selon une approche modulaire pour permettre l'appropriation selon la fonction occupée dans la structure.

Un module s'attachera faire connaître les modes de tarification des EHPAD, d'appréhender des notions telles que le dossier médical partagé et les enjeux de secret professionnel et de confidentialité, les transmissions ciblées. Il s'adressera à l'ensemble des professionnels des établissements concernés.

Le second module proposera aux infirmières y compris celles assurant la coordination et aux médecins de construire un outil visant à favoriser les transmissions ciblées.

Cette formation doit être suffisamment générale pour être transposée sur tous les dossiers patients informatisés présents dans les établissements (Titan, Arcadis...)

## Objectifs généraux

---

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- Connaître les modes de tarification des EHPAD
- Construire des transmissions ciblées efficaces et pertinentes pour une qualité de prise en charge au regard des enjeux de tarification de l'EHPAD
- Savoir analyser une situation, un comportement et le retranscrire par écrit



- Comprendre les enjeux du dossier patient (obligation de traçabilité, modalités de transmission d'un dossier aux ayant droit)
- Connaître la composition d'un plan de soin et le devoir de mise à jour
- Connaître le cadre légal du secret professionnel (confidentialité, réseaux sociaux)

## Public bénéficiaire

---

Cette action de formation modulaire s'adresse :

- Dans un 1<sup>er</sup> module à l'ensemble des professionnels issus des EHPAD concernés par le projet (ASH, AS, AMP, AES, Animateurs(trices), IDE, IDEC, Psychomotriciens, Services administratifs et généraux).
- Dans un second module aux Infirmiers (-ères) Diplômé(e)s d'Etat, aux Infirmiers (-ères) Diplômé(e)s d'Etat Coordonateurs (-trices) et aux Médecins.

## Pré-requis

---

*L'organisme de formation pourra indiquer si des pré-requis sont nécessaires pour cette action de formation.*

## Méthodes pédagogiques

---

Il appartient au prestataire de définir le contenu de formation et son organisation pédagogique. Cependant, le dispositif et les méthodes pédagogiques employés devront favoriser la participation des stagiaires et l'interactivité de la formation.

Une attention particulière portera sur la capacité de l'organisme de formation :

- ✓ A intégrer une approche multimodale dans ses dispositifs pédagogiques :
  - Modèle participatif style « forum », plate-forme collaborative,...
  - Utilisation de médias innovants et ludiques : Théâtre, « DuoDays », simulation
  - Echanges de pratiques, retours sur expériences, travail à partir de cas concrets
- ✓ A proposer des outils et méthodes directement transférables dans les contextes professionnels des participants.



Par ailleurs, toutes suggestions susceptibles de soutenir le caractère innovant de cette action seront les bienvenues.

## **Durée**

---

**Durée** : 2 jours + 1 (IDE, Psychologue, médecin, psychomotricien)

2 jours tronc commun pour l'ensemble des corps de métiers (ASH, AS, AES, AMP, Services généraux, Services Administratifs, IDE, Médecin co, Psychologue, Psychomotricien)

+ 1 jour spécifique IDE, IDEC, psychologue, psychomotricien et médecins.

## **Calendrier de réalisation de l'action**

---

Les actions de formation devront se réaliser impérativement entre janvier 2020 et décembre 2020.

## **Nombre de sessions/groupes**

---

8 groupes (ensemble des professionnels) dont 2 groupes (IDE, Psychomotricien, Médecin Co, Psychologue) qui réaliseront 3 jours de formation

Les périodes de vacances scolaires seront à éviter.

## **Informations complémentaires**

---

Toutes précisions et informations complémentaires peuvent être demandées à Yann ANDRIEUX [yann.andrieux@unifaf.fr](mailto:yann.andrieux@unifaf.fr) ou Marine PALLAS [marine.pallas@unifaf.fr](mailto:marine.pallas@unifaf.fr) responsables du projet, au nom du groupe de travail qui a défini la commande.

### **Date limite de réponse avant le Vendredi 6 décembre inclus**

Après une première instruction des dossiers, le groupe de travail pourra, selon le cas, demander aux organismes présélectionnés de soutenir leur projet devant les membres du groupe de travail, en Présence du formateur principal et d'un responsable de l'organisme.